

Mercredi 10 Février 2016 - n°73

Economie - Menaces sur le TGV : Villes de France expose ses craintes

Rendez vous de l'intelligence locale - Commerce, habitat, proximité... Comment revitaliser le coeur des villes ?

Economie - Une mission d'inspection sur la revitalisation commerciale des centres-villes

Politique de la ville - Note du CGET sur les commerces dans les quartiers

Environnement - Soutien pour les territoires "Zéro déchet, Zéro gaspillage"

Economie - La révolution de la dématérialisation dans les échanges avec le comptable public

Numérique - En route vers la facturation électronique pour les collectivités locales

Numérique - Dématérialisation des marchés publics : un nouveau guide d'aide

ECONOMIE



Menaces sur le TGV : Villes de France expose ses craintes

À la demande de plusieurs adhérents, une rencontre a eu lieu entre trois conseillers* du ministre chargé des transports, Alain Vidalies, et une délégation d'élus de Villes de France au sujet de la réorganisation de la desserte TGV. En cours dans plus d'une quarantaine de villes membres du réseau de Villes de France, ces réorganisations se traduisent le plus souvent par la suppression de dessertes journalières, ou bien de la seule desserte subsistante, voire dans le meilleur des cas, par une substitution de desserte par rabattement organisé par

TER, à partir de la métropole la plus proche. Cela entraîne pour les villes concernées des ruptures de charges, crée des difficultés d'accès à l'emploi, et constitue une atteinte profonde à l'aménagement du territoire.

Lors de cette rencontre, Frédéric Leturque, maire d'Arras, a souligné que *" la démarche dans laquelle s'inscrit la délégation de Villes de France résulte d'une difficulté majeure : appréhender dans sa globalité le schéma de réorganisation ferroviaire en France "*. La dernière réforme ferroviaire consacre toujours l'État comme la principale autorité organisatrice en la matière. Et pourtant, la SNCF raisonne souvent en termes d'économies de production à court terme, et de moins en moins, en termes d'aménagement du territoire, et d'articulation de l'ensemble de la chaîne des déplacements ferroviaires (grande vitesse / TET / TER). *" Il faut une véritable stratégie pour la filière ferroviaire "*.

David Valence, maire de Saint-Dié-des-Vosges, président de la commission en charge des transports pour la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, a fait part de son inquiétude sur la pérennité de ce service qui est souvent *" une vitrine pour les villes de France concernées, et qui draine une population de cadres et de professions supérieures "*. Celui-ci reconnaît que les seuils de rentabilité ne sont pas toujours atteints, mais il estime que les collectivités locales (région-département-agglomération) sont en droit d'attendre un retour quand celles-ci ont largement co-financé les infrastructures, ou l'électrification de tronçons de ligne. *« Les élus locaux ont besoin de visibilité dans le temps, notamment en ce qui concerne la desserte ferroviaire »*. Et cela, pour pouvoir anticiper leurs politiques publiques vis-à-vis des habitants, qui eux sont bien réels.

Philippe Rogala, maire de Hombourg-Wihr et Vice-Président de Colmar Agglomération, a lui insisté sur l'état de crispation de son territoire, vis-à-vis des évolutions de desserte TGV. Les préconisations de la Cour des comptes, qui vont d'ailleurs dans le sens de la politique menée par la SNCF (trop d'arrêts dans les gares secondaires), doivent être atténuées pour au moins deux raisons. D'une part, par rapport aux ruptures de charges que cela entraîne pour le voyageur, qui en l'absence de service de substitution efficace quitte définitivement le service ferroviaire, et d'autre part, au regard des cofinancements assurés pour le financement du TGV Est européen. En outre, les politiques tarifaires sont souvent incompréhensibles, et il existe une offre trop restreinte pour les jeunes.

La délégation des élus de Villes de France a enfin souligné que si la SNCF ne respectait plus ses engagements sur les niveaux de dessertes, les collectivités concernées seraient prêtes à étudier toutes les voies de recours pour récupérer les fonds qui ont été localement investis.

En réponse à ces différentes interventions, les conseillers du ministre chargé des transports, Alain Vidalies, ont indiqué comprendre l'esprit de la démarche de Villes de France, et partager l'inquiétude des territoires concernés. Des contraintes fortes obligent néanmoins l'État et la SNCF à redéfinir actuellement le contenu du service ferroviaire, en discussion dans le cadre du contrat de performance liant l'état et la SNCF (trois EPIC) : les moyens financiers de plus en plus contraints, le développement des financements croisés pour les LGV nouvelles, l'organisation des acteurs et leurs référentiels, les contraintes de sécurité...

En conclusion de cette rencontre, il a été convenu que Villes de France centraliserait et transmettrait au cabinet d'Alain Vidalies, à travers des fiches de situation, les problématiques locales. Un courrier a été envoyé à cet effet à l'ensemble des adhérents.

* Personnes rencontrées pour le ministère des transports : M. Jean MALLOT, conseiller spécial auprès du secrétaire

RENDEZ VOUS DE L'INTELLIGENCE LOCALE



Commerce, habitat, proximité... Comment revitaliser le coeur des villes ?

Villes de France organise la 8^e édition des *Rendez-vous de l'Intelligence locale*, mardi 15 mars 2016 à Paris sur le thème de la revitalisation des cœurs de ville.

Villes de France souhaite faire un point sur les leviers de l'attractivité, qui touchent tous les champs de la vie urbaine (commerce, mobilité, offre résidentielle, vie culturelle...), mais aussi sur la mobilisation indispensable de tous les acteurs (économiques, institutionnels, associatifs, résidentiels...).

De nombreux élus et acteurs de la ville présenteront leur stratégie pour revitaliser les centres villes. La présidente de Villes de France, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, présentera à cette occasion un Manifeste assorti de propositions concrètes pour faire vivre les cœurs de villes.

[Programme et Inscription en ligne](#)

ECONOMIE



Une mission d'inspection sur la revitalisation commerciale des centres-villes

Lancée le 4 février dernier par Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, et Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du Commerce, une mission vient d'être chargée d'identifier les causes qui expliquent les difficultés des centres-villes, et de formuler des propositions pour inverser la tendance.

Confrontés à la désindustrialisation, au départ de certains services publics, et à la paupérisation d'une partie de leur population, les centres-villes des communes

rurales (moins de 25 000 hab. pour le Gouvernement) et des villes moyennes (moins de 100 000 hab.) souffrent. L'offre commerciale, facteur déterminant de l'attractivité de ces centres diminue. Un certain nombre de signaux en attestent : augmentation de la vacance commerciale (avec un taux moyen de 8,5 % en 2014), taux de rotation élevés, performances en baisse. C'est dans ce contexte, que les deux ministres viennent de lancer cette mission pour revitaliser les commerces en centre-ville.

Parmi les objectifs assignés à cette mission, les ministres souhaitent identifier l'ensemble des causes qui expliquent ces difficultés, expertiser l'efficacité des outils disponibles pour lutter contre ce mouvement, et formuler de nouvelles propositions pour inverser cette tendance.

Une analyse comparative avec d'autres pays européens sera réalisée, afin d'étudier les éventuelles bonnes pratiques transposables en France. Ce travail pourra s'appuyer également sur l'étude de plusieurs cas concrets, notamment issus des 54 communes lauréates de l'appel à manifestation d'Intérêts Centres Bourgs lancé en 2014 par le ministère du Logement.

Les résultats de cette mission, confiée à l'Inspection générale des Finances et au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), seront rendus au plus tard au 1^{er} juin 2016.

POLITIQUE DE LA VILLE



Note du CGET sur les commerces dans les quartiers

Dans sa collection « En Bref », le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) publie en février 2016 une note pour répondre à la question suivante : « comment aider le déploiement et la revitalisation des commerces de ces quartiers de la politique de la ville (QPV), fragilisés par la concurrence des plus grandes surfaces ? ».

Insuffisances des équipements dans les QPV

Le CGET a souhaité mieux connaître les handicaps des équipements actuels d'une

part, et les besoins et comportements de consommation des habitants des quartiers d'autre part. La note présente un sondage sur le « ressenti d'une insuffisance de l'offre de proximité par les habitants ». Ce sentiment est confirmé par les données existantes sur l'équipement commercial. Le CGET recense « 35 571 établissements en lien avec le commerce de détail dans les QPV, soit 7,34 établissements pour 1 000 habitants, contre près de 391 000 établissements dans les agglomérations qui les abritent, soit 10,34 établissements pour 1 000 habitants ». Le rapport de ces ratios de densité commerciale est tel qu'il existe, par habitant, « 40 % de commerces en plus dans les agglomérations comportant un QPV que dans les QPV eux-mêmes ». Le sous-équipement commercial des quartiers en supermarchés et hypermarchés apparaît aussi particulièrement marqué. A noter, « les QPV sont davantage équipés que le reste de leurs agglomérations d'appartenance en supérettes et petits commerces d'alimentation générale, ou en magasins de viandes et de produits à base de viandes ».

Présentation des instruments financiers

L'intérêt particulier du document réalisé par le CGET est de rappeler les mesures financières visant à redynamiser

l'économie dans les QPV et dont peuvent bénéficier les activités commerciales. On peut citer ici :

- les exonérations fiscales mises en place dans le cadre des zones franches urbaines, réformées et renommées au 1er janvier 2015 « Territoires entrepreneurs » ;

- les 500 millions d'euros mobilisés, sur la période 2015-2020, pour renforcer les fonds propres des entreprises qui s'installent dans les QPV. Ils proviennent pour moitié de la Caisse des Dépôts et pour moitié, du programme d'investissements d'avenir mis en œuvre par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

En outre, la note précise d'autres dispositifs restant plus directement réservés aux commerces de proximité :

- l'État finance l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca), qui conduit et porte des opérations d'implantation et de développement d'activités commerciales dans les QPV.

- la loi de finances pour 2015 instaure un abattement de la taxe sur le foncier bâti et de la contribution économique territoriale réservé aux commerces qui emploient moins de dix salariés et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe ou le total de bilan n'excède pas 2 millions d'euros.

Pour lire [la note intégrale](#).

ENVIRONNEMENT



Soutien pour les territoires "Zéro déchet, Zéro gaspillage"

A l'occasion du séminaire de travail des territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage » regroupant tous les lauréats, qui s'est tenu le 1 février, l'Etat a annoncé qu'un soutien sera apporté aux collectivités qui engageront une démarche pour remplacer l'utilisation des sacs plastique à usage unique.

Soutien financier pour l'innovation

La ministre a notamment annoncé un soutien de 30 000 euros à tous les territoires « Zéro déchet, zéro gaspillage » qui proposeront des solutions innovantes et originales, en anticipant l'interdiction des sacs plastique à usage unique à compter du 1er juillet 2016. Pour encourager de telles démarches, il sera proposé aux territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage », dont les projets seront les plus ambitieux, une nouvelle formule globale de soutien financier via des Contrats d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire par l'ADEME. Ces nouveaux contrats sont adaptés aux spécificités des territoires. Les objectifs sont définis, au préalable, avec la collectivité porteuse du projet. Ainsi, les spécificités locales sont prises en compte. Concrètement, le soutien financier prendra la forme d'une aide forfaitaire et d'un complément en fonction de la réalisation des objectifs. Le montant de l'aide pourra atteindre 450 000 € sur trois ans. La déclinaison des objectifs est cohérente avec les dispositions du volet « économie circulaire » de la loi transition énergétique dont les décrets d'application sont publiés ou en cours d'examen au Conseil d'Etat.

Rappel du dispositif

Villes de France avait lancé en octobre 2014 une vaste campagne d'information dans son réseau pour développer les candidatures des villes et EPCI (voir Ondes Urbaines n°13). On désormais compte 153 territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage », dont un nombre conséquent d'adhérents de Villes de France, qui ont été désignés lauréats lors des appels à projets successifs fin 2014, puis fin 2015. L'appel à projets des territoires « Zéro déchet, Zéro gaspillage » avait pour **objectif d'accompagner des collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux** autour des objectifs : ne pas gaspiller ; limiter au maximum la production de déchets ; réemployer localement ; valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités ; recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination ; et s'engager dans des démarches d'économie circulaire.

En [savoir plus](#).

ECONOMIE



La révolution de la dématérialisation dans les échanges avec le comptable public

Répondant à des objectifs de développement durable et de performance dans la gestion du budget, la dématérialisation des pièces comptables de la collectivité s'appuie sur le « PES V2 », format d'échange électronique avec la DGFIP, obligatoire depuis le 1er janvier 2015. Le chantier de la dématérialisation reprend des composantes techniques, de ressources humaines, de calendrier, de supports matériels et de tests informatiques. La signature électronique et la dématérialisation des pièces justificatives sont progressivement adoptées par les

collectivités, avec une obligation légale à partir de 2019 pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, et dès 2017 pour les métropoles.

En [savoir plus](#)

NUMÉRIQUE



En route vers la facturation électronique pour les collectivités locales

Après l'Etat depuis 2012, c'est au tour des collectivités locales et des établissements publics de prendre les dispositions techniques nécessaires pour recevoir des factures électroniques (loi n°2014-1 du 2 janvier 2014 et ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Echelonnement de l'arrivée de factures électroniques

En 2017, ce sont les 200 plus grandes entreprises qui auront l'obligation de transmettre des factures dématérialisées aux clients publics, puis dès 2018, les

45 000 entreprises de taille intermédiaire entreront dans le mouvement, en 2019, ce seront les 136 000 petites et moyennes entreprises et en 2020, les micro-entreprises. En outre, en 2017, les entités publiques qui émettent des factures seront également soumises à l'obligation de facturation électronique.

Modes de récupération des factures électroniques

Afin de récupérer les factures électroniques sur Chorus Portail Pro 2017, les collectivités locales pourront choisir entre le mode portail, en mode EDI (échange d'ordinateur à ordinateur) ou avec API, c'est-à-dire avec une interface de programmation. Réalisé par l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat (AIFE), Chorus Portail Pro est un portail de réception, de suivi et d'archivage de factures électroniques, mis gratuitement à disposition des entités publiques dont les collectivités, dès 2017.

Mode d'émission de factures électroniques

A partir du 1^{er} janvier, les collectivités devront émettre des factures électroniques vers les autres entités publiques et pourront disposer d'un premier schéma de facture appelé « PES-ASAP ».

Pour toute question, contacter votre correspondant à la DGFIP au niveau régional ou départemental, ou l'AIFE :

[En savoir plus](#)

NUMÉRIQUE



Dématérialisation des marchés publics : un nouveau guide d'aide

Publié début février par un groupe d'étude des marchés du Ministère de l'Economie, ce [guide pratique](#) accompagne à la passation de marchés publics par voie dématérialisée sur divers sujets : plateforme, certificats, antivirus notamment. Basé sur des échanges de bonnes pratiques, il revient en 9 fiches

sur les différentes étapes de la procédure : cadre juridique de la dématérialisation et du régime en procédure formalisée, en Mapa et en marché public simplifié, réception et ouverture des plis, signature électronique et accès à internet des candidats, et enfin, règlement de consultation-type. Le document attire l'attention sur certaines problématiques auxquelles peuvent être confrontés les acteurs ainsi que sur des exemples de jurisprudence.

AGENDA

Jeudi 11 février 2016 - Paris

Rencontre avec le préfet François Philizot, sur la mission d'avenir des TET

Rencontre avec Jean Ghedira, directeur des Intercités à la SNCF

Mardi 16 février 2016 - Paris

Réunion du Conseil des Collectivités Territoriales pour le développement culturel (CCTDC) en présence de la ministre de la culture, Fleur Pellerin

Mardi 15 mars 2016 - Paris

Rendez-vous de l'intelligence locale : "[Faire vivre le cœur des villes](#)"

Mardi 22 mars 2016 - Paris

Rencontre avec Philippe Whal, président du Groupe La Poste

Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2016 - Beauvais

Congrès annuel de Villes de France

Édité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi